

La commune de Velanne a engagé une opération portant le nom de « Cœur de village ». sur l'aménagement de son bourg pour plusieurs raisons.

La première tient au fait que son bourg n'est que le 4<sup>ème</sup> hameau en terme de population car il est très peu construit. Cette faible densité d'habitat ne correspond pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'un centre de village.

La deuxième raison est que, malgré cette faible densité d'habitat, le bourg de Velanne concentre tous les équipements publics de la commune, si l'on fait exception du lavoir qui se trouve à la Sauge : mairie, école, église, salle des fêtes, antenne du centre de loisirs, bar restaurant communal « Au 1884 », terrain de football, jeu de boules, bascule publique.

La troisième raison tenait à l'allure générale de la traversée du bourg, non sécurisée malgré tous ces équipements publics, et peu esthétique. Traverser le bourg ne donnait pas l'impression d'être au cœur de Velanne.

Pour ces trois raisons, la commune a inscrit à son PLU en 2014 une opération d'aménagement programmée (OAP) qui comprend une zone à urbaniser (zone AU). Cette OAP se décline en trois parties :

- Aménagement de la traversée du bourg
- Création d'une nouvelle zone constructible
- Développement de l'offre de services publics

Pour ce qui concerne les services publics, le projet municipal se concentre sur trois pôles majeurs du dynamisme de Velanne et de sa notoriété : son école (2 classes multi niveaux de la grande section de maternelle au CM2), son restaurant-bar communal « Au 1884 » et son club de football intercommunal (un tiers de licenciés velannois), le FCV.

La commune met tout en œuvre pour conforter chacun de ces trois pôles qui sont essentiels au cadre de vie de Velanne, sans oublier bien sûr l'entretien du patrimoine, l'environnement et le soutien aux autres associations.

### **Aménagement de la traversée du bourg : sécurisation et embellissement**

Ces travaux, commencés il y a plus de deux ans, seront bientôt achevés. Ils ont débuté par l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique réalisés en deux phases.

L'objectif de l'OAP étant de renforcer l'attractivité du bourg, il était important de donner à sa traversée une allure également esthétique. Tous les poteaux électriques et téléphoniques sont ou seront supprimés et les deux réseaux électrique et téléphonique enfouis. Ce choix est d'autant plus pertinent que la présence de certaines portées

électriques encore en fils nus et la nécessité de renforcer le réseau nous obligeait de toute façon à engager des travaux sur ce réseau électrique. Or, il est intéressant de profiter de cette obligation de travaux fortement subventionnés pour enfouir les réseaux et bénéficier de subventions également élevées.

Précisons que ces enfouissements concernent l'intégralité du bourg et qu'ils seront donc en continuité de ceux déjà réalisés dans le hameau voisin, le Grand Velanne.

Après ces travaux d'enfouissement, ceux de sécurisation ont pris le relais. Traversé par les routes départementales 28C au sud et la 28D au nord, le bourg posait plusieurs problèmes de sécurité, soit devant des équipements publics (école, cimetière, mairie), soit aux deux carrefours des deux départementales et de la rue du Donnier.

Des aires de stationnement ont été aménagées, une écluse et des plateaux ralentisseurs ont été positionnés aux endroits stratégiques (école, cimetière et carrefour des départementales). La pose de trottoirs tout le long de la traversée permet un cheminement piétonnier sécurisé.

Le projet comprend également la création d'un trottoir en stabilisé entre le bourg et le grand Velanne car ce hameau a fait aussi l'objet d'une OAP et est appelé à se densifier. Il est donc cohérent de sécuriser l'accès au bourg par les piétons venant du grand Velanne, notamment pour les écoliers qui prennent les transports scolaires au bourg.

Ces travaux de sécurisation dans la traversée du bourg ont fait l'objet d'une concertation avec les habitants lors d'une réunion publique.

La question de la circulation des engins agricoles a été traitée au mieux en dimensionnant la longueur des plateaux ralentisseurs de telle sorte qu'un tracteur et sa remorque pourront monter totalement sur le plateau avant de redescendre.

### **Création d'une nouvelle zone constructible**

Cette zone AU consiste à urbaniser la partie actuellement agricole au nord et aménagée en jardin paysager au sud, qui sépare aujourd'hui de 80 mètres le bourg du hameau du Donnier. Cet espace est le seul urbanisable compte-tenu de la topographie du bourg construit en pied de coteau.

Conformément aux orientations du SCOT et du schéma de secteur, nous exploitons au mieux la densification du bourg pour ne pas étendre l'urbanisation à l'extérieur des espaces bâtis. L'OAP prévoit la construction de 18 logements, dont 6 logements sociaux déjà réalisés en 2017 avec la SEMCODA (4T3 et 2T2).

Pour financer en partie les travaux de création d'une voirie avec pose des réseaux électrique, téléphonique, éclairage public et eau potable et eaux pluviales, la commune a délibéré le 6 novembre 2015 pour fixer le taux de taxe d'aménagement à 18% sur cette zone AU pour prendre en compte les investissements de création de ces équipements, ce taux étant fixé à 5% pour le reste du territoire communal.

### **Développement de l'offre de services publics**

Des projets d'ampleurs très différentes sont inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement de la commune :

1. Construction d'un bâtiment de 6 logements sociaux (réalisé)
2. Construction d'un bâtiment polyvalent à l'école pour la cantine, la garderie et le centre de loisirs (réalisé)
3. Construction d'un préau à l'école (réalisé)
4. Mise aux normes des installations sportives à la demande du district de football pour les adapter au classement des équipes du club intercommunal de Velanne : et agrandissement du terrain de jeu (en cours) et construction de vestiaires (à réaliser)
5. Construction d'un auvent avec four banal à la salle des fêtes (à réaliser)

Suite à la réouverture en 2015 de la deuxième classe à l'école, il a été nécessaire de construire une nouvelle cantine. Or, l'antenne velannoise du centre de loisirs de Saint Geoire en Valdaine étant installée à l'étage du bar restaurant communal, nous avons fait évoluer le projet de cantine en un projet d'un bâtiment polyvalent en capacité d'accueillir la nouvelle cantine, l'antenne du centre de loisirs, la garderie et les temps d'activités périscolaires (TAP). Cette construction est achevée.

Pour la réaliser, nous avons dû détruire un ancien préau et il a donc été nécessaire d'en construire un autre. Le choix a été fait d'une construction traditionnelle de toiture dauphinoise avec tuiles écailles et charpente en bois massif.

En ce qui concerne le projet de construction de nouveaux vestiaires et l'agrandissement du terrain de football, il faut noter les éléments suivants :

Le Football Club de Velanne (FCV) compte 91 licenciés, deux équipes de séniors, la 1 et la 2, qui jouent en 4<sup>ème</sup> division, et deux équipes de jeunes, une de moins de 10 ans et une de moins de 8 ans.

Depuis plusieurs années, le district de football de l'Isère alerte la commune sur trois problèmes majeurs pour le maintien de l'agrément des équipements de Velanne. Le plus important est qu'il manque 16 mètres de longueur et 4 mètres de largeur au terrain pour le niveau de jeu en 4<sup>ème</sup> division.

Le deuxième tient dans la très mauvaise planéité du terrain et ses très nombreuses irrégularités de surface, ce qui le rend dangereux pour la pratique du jeu.

Enfin, les deux équipes séniors jouant le même jour, il manque deux vestiaires de 15 joueurs chacun.

Après négociation avec les instances footballistiques et compte tenu de la topographie du lieu (le terrain étant bordé par une départementale et par un coteau), la commune a obtenu que les dimensions nouvelles soient limitées à 90 m en longueur et 58 m en largeur, dimensions dérogatoires permettant néanmoins l'agrément en catégorie 6 du terrain.

Bien entendu, la commune s'est également engagée à construire deux nouveaux vestiaires aux normes actuelles de cette catégorie 6 (travaux prévus pour le premier semestre 2020)

Le dernier projet de cette opération « Cœur de village » consiste à protéger des intempéries les utilisateurs de la salle des fêtes quand ils procèdent à des cuissons nécessitant d'être à l'extérieur. Pour cela, nous prévoyons la construction d'un auvent en sortie de la cuisine avec installation d'un four banal destiné aux manifestations associatives de la commune ou à usage privé sous certaines conditions. Ce four banal renforcera l'offre de services de cette salle des fêtes, par ailleurs déjà très attractive et qui est elle aussi un des atouts de Velanne.